

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **12/05/2026**, sous la référence **18286**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **Montélimar**, une mise à disposition :

d'un terrain, d'une superficie de 20 mètres-carrés environ, cadastré section ZB, numéro 114, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

CNR indique qu'il a été conclu dans le respect des dispositions des articles L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) relatives aux obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public. Sa délivrance a été précédée d'un appel à manifestation d'intérêt publié du 4 août 2025 au 26 août 2025, qui a donné lieu dans le délai imparti à la seule candidature du Bénéficiaire, lequel satisfait aux exigences pour l'occupation du domaine public concédé par l'Etat à CNR.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **18286** :

- @cnr.tm.fr,
- OU Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Grenoble, situé au 2 place Verdun. Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Le présent avis a été mis en ligne le **13/05/2026**.



